

3.1 Point d'étape 2010-2011

Les parcours personnalisés : un dispositif bien installé

L'ESSENTIEL

- De l'école primaire au lycée, les élèves peuvent bénéficier d'une aide personnalisée.
- Les élèves ayant des besoins particuliers ont la possibilité d'intégrer des établissements spécifiques, tels que les internats d'excellence, les établissements de réinsertion scolaire ou ceux du programme ÉCLAIR.
- Des mesures spécifiques permettent aux élèves handicapés de poursuivre leur scolarité à l'école, au collège et au lycée.

➤ Des aides adaptées à chaque élève

De l'école maternelle au CM2

- Les élèves peuvent bénéficier au cours de l'année scolaire d'une **aide personnalisée**. Ils peuvent ainsi être pris en charge, deux heures par semaine en moyenne, dès leurs premières difficultés. **Plus d'un million d'élèves du primaire bénéficient chaque année de ce dispositif, soit près de 20% de l'effectif total.**
- En CM1 et en CM2, les élèves ont également la possibilité de suivre des **stages de remise à niveau**. Plus de **244 000 élèves** y ont participé (soit 44 000 stages).
- En 2010-2011, des stages pour des élèves de CE1 (300 stages environ) ont été expérimentés pendant les vacances de printemps.

Ces dispositifs sont **gratuits pour les familles**. Pour les élèves, ils représentent l'occasion d'établir une relation de confiance avec le maître et d'approfondir des sujets ou des matières qu'ils ne maîtrisaient pas jusque-là.

Au collège

L'**accompagnement éducatif** propose de **l'aide au travail scolaire et des activités culturelles, sportives ou linguistiques**. En 2010-2011, ce dispositif a concerné près de **800 000 collégiens**, encadrés par plus de **70 000 intervenants**.

Au lycée

- **L'accompagnement personnalisé** se met en place progressivement dans les lycées. Il est déjà instauré en seconde générale et technologique (2 heures par semaine) et en lycée professionnel (2 heures 30 par semaine). Alors que la moitié est consacrée au soutien et à l'aide méthodologique, les activités d'approfondissement et d'aide à l'orientation occupent chacune 1/4 du temps total.
- **Des stages passerelles et de remise à niveau** sont également proposés. Les premiers concernent les élèves qui souhaitent changer de voie ou de série, les seconds constituent une alternative au redoublement pour les élèves les plus en difficulté.



Répondre aux besoins particuliers de certains élèves

Les internats d'excellence

Depuis la rentrée 2010, **13 « internats d'excellence »** accueillent **1 100 élèves** et près de **550 établissements** offrent **5 300 places labellisées**. Ces établissements s'adressent à des collégiens et à des lycéens qui ne bénéficient pas, chez eux ou dans leur établissement d'origine, d'un environnement de travail satisfaisant pour réussir et continuer leurs études. Grâce à leur projet éducatif et pédagogique spécifique, les internats d'excellence offrent à ces élèves des conditions de réussite favorables.

Les établissements de réinsertion scolaire

11 établissements de réinsertion scolaire (ERS) ont progressivement ouvert leurs portes au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2010-2011, dans huit académies : Nice (Saint Dalmas-de-Tende), Créteil (Craon, Portbail, Vaujours), Montpellier (Vialas), Orléans-Tours (Dreux), Lyon (Verney), Strasbourg (Schirmeck), Toulouse (Bagnères-de-Luchon) et Versailles (Sannois, Nanterre). Ils accueillent des collégiens perturbateurs dont le comportement a nui au fonctionnement de la classe et de l'établissement d'origine. Leur objectif et leur ambition est de mettre en place un suivi adapté en rupture avec le cadre habituel pour réapprendre à ces élèves le respect des règles sociales et scolaires.

Le programme ÉCLAIR

Le programme ÉCLAIR (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a été mis en place en 2010 dans **105 établissements**. Il se fonde sur des innovations en matière de gestion des ressources humaines et sur des expérimentations pédagogiques et éducatives. Son objectif est de réduire l'écart des performances scolaires de ces établissements, avec celles d'autres collèges et lycées. À la rentrée 2011, le programme est étendu aux écoles et collèges des réseaux « ambition réussite » (RAR).

Des dispositions spécifiques en faveur des élèves handicapés

- Depuis la rentrée 2004, le nombre d'élèves handicapés scolarisés dans des établissements scolaires ordinaires a **augmenté de 44,6 %**, soit **67 550 élèves supplémentaires**. Dans le second degré, l'augmentation dépasse les 80 %.
- Chaque élève handicapé suit **un parcours personnalisé** : le projet personnel de scolarisation (PPS). Cet accompagnement doit lui permettre de poursuivre aussi loin que possible son parcours de formation.
- En 2010-2011, **2 120 Ulis** (unités localisées pour l'inclusion scolaire) étaient ouvertes, parmi lesquelles **268 nouvelles unités, soit une augmentation de 14,5 %**. L'objectif initial, fixé à 2 000, a donc été dépassé. Ce dispositif permet d'accueillir les élèves handicapés au collège et au lycée.
- En parallèle, **les Pass** (pôles pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds) mis en place à la rentrée 2010, permettent de scolariser des élèves sourds ou malentendants en milieu ordinaire.

Le nombre de personnels en charge de la scolarisation des élèves handicapés est en **constante augmentation**. Depuis 2005, 1 355 postes supplémentaires d'enseignants spécialisés sont dédiés à la scolarisation des élèves handicapés, soit une hausse de 11,3 %. Le nombre d'élèves accompagnés individuellement par un **auxiliaire de vie scolaire** a plus que triplé entre 2005-2006 (18 589) et 2010-2011 (61 720).

La plate-forme téléphonique Aide Handicap École traite de nombreux dossiers présentés par les familles et propose des solutions, en relation avec les rectorats et les inspections académiques.